Notre couverture : le Jura est né

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **24 (1978)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Notre couverture

Le Jura est né

La République et Canton du Jura a vu le jour le 24 septembre, après une gestation longue et difficile, parfois dramatique, non exempte d'exactions et de violences.

Il faut souligner que cette issue qui devrait ramener la paix dans les esprits n'a été possible que grâce à la compréhension des citoyens de l'ancien canton, qui ont compris à temps la nécessité de donner aux populations du Jura bernois le soin de décider elles-mêmes de leur sort. Cela fut réalisé lors de scrutins préliminaires qui ont abouti, en 1974 déjà, à la séparation de fait des trois districts du Jura Nord, alors que ceux de Courtelary, de la Neuveville et de Moutier décidaient de rester dans le giron bernois.

Mais il fallait encore l'aval du peuple et des cantons pour que le nouveau-né fût accueilli dans la Confédération. C'est fait, à l'unanimité des cantons, et à la très forte majorité des votants. Il faut souligner que cette majorité n'est pas celle de tous les citoyens suisses, loin de là. En effet, le 40 % seulement du corps électoral s'est rendu aux urnes. Le 60 % environ des électeurs ne s'est pas prononcé. Il ne saurait être question de victoire éclatante, comme on a voulu le dire. Mais cette victoire toute relative est suffisante, au vu de notre ordre constitutionnel. Ce qui est plus important, c'est le fait que tous les cantons ont accepté le nouveau partenaire jurassien, qui devient ainsi le 23e état à part entière de la Confédération.

Est-ce à dire que la question jurassienne est définitivement liquidée ? Pas le moins du monde. Le rassemblement jurassien, principal tenant de la séparation intervenue au sein du canton de Berne, a eu ses assises annuelles le 1er octobre à Delémont. Ce fut une fête, naturellement, mais également l'occasion d'affirmer que rien encore n'est résolu puisque le Jura demeure divisé. D'où l'annonce que la lutte va se poursuivre, avec des moyens légaux et constitutionnels, nous affirme-t-on.

Est-ce vraiment sûr qu'on va renoncer au plastiquage, à l'incendie et aux brimades qui ont marqué l'avènement du nouveau canton ? La révolution française a eu son incorruptible en la personne de Robespierre. Le Jura a son incorrigible en celle de Roland Béguelin, dont l'outrance dans les propos est connue. Il a son éminence grise dans la personne de Roger Schaffer. Nous nourrissons personnellement les plus grandes craintes quant à l'action future de ces deux personnages. Espérons que ces craintes seront vaines.

R. Bovey

☆

LE NOUVEAU TIMBRE DU JURA

Un nouveau timbre avec l'écusson jurassien

En septembre, on apprenait que les P.T.T. avaient fait imprimer un timbre de 40 centimes, reproduisant les écussons jurassien et suisse côte à côte. Le nouveau timbre a été aussitôt mis en vente dans tous les bureaux de poste. Les P.T.T. ont fait là un investissement de 250 000 francs environ, a indiqué le directeur géné-ra Guido Nobel.

C'était là un risque calculé, puisque l'impression s'était faite avant la votation du 24 septembre. Que ce serait-il passé en cas de refus du nouveau canton ? Les timbres auraient été mis de côté pour une éventuelle admission ultérieure. Mais les P.T.T. étaient persuadés qu'ils avaient fait le bon pari en prenant le risque d'imprimer à l'avance la série des nouveaux timbres de 40 centimes. Le plus dur, a enfin dit M. Nobel, a été de bien garder le secret. Mais rien n'avait transpiré...

Le même jour, quatre communes jurassiennes ont changé de timbre postal pour l'oblitération. Le sigle BE a été remplacé par JU. Il s'agit de Châtillon, du Bémont, des Genevez et de Lajoux. Les P.T.T. avaient préparé, pour les collectionneurs, une enveloppe avec les nouveaux timbres et les nouvelles oblitérations (photo).

Les P.T.T. précisent au sujet du nouveau timbre spécial Jura de 40 centimes qu'il a été imprimé par la maison Courvoisier à La Chaux-de-Fonds. Il représente l'écusson de la Confédération et celui du 23e canton suisse, complété par un texte correspondant. Il a été mis en vente jusqu'au 28 février 1979, sauf épuisement des stocks. Une enveloppe du jour d'émission est mise en vente pour le prix de 80 centimes. Les commandes doivent être adressées au Service philatélique de la direction générale des P.T.T. (Parkterrasse 10, 3030, Berne, CCP 30-6456). Quant aux timbres à date des bureaux de poste des Genevez, de Lajoux, de Châtillon et du Bémont, ils figurent sur quatre enveloppes oblitérées à la date du 25 septembre, vendues aux prix de 80 centimes (un timbre spécial Jura) et de 2 francs (quatre timbres spéciaux Jura). (ats)